

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-5

**LETTRE CIRCULAIRE DU
CONSEIL 03/2021
1^{er} juin 2021**

**APPEL A COMMENTAIRES CONCERNANT LES PROPOSITIONS A EXAMINER
LORS DE LA 5^{EME} REUNION DU CONSEIL (C-5) DE L'OHI
ET DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES PRELIMINAIRES**

Références :

- A. Lettre circulaire du Conseil 01/2021 du 9 avril – *Annonce de la cinquième réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire.*
- B. Règles de procédure du Conseil de l'OHI - *Règle 7.*
- C. Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres... au Conseil*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le C-5 est une réunion importante : en effet, il s'agit déjà de la 2^{ème} réunion du Conseil dans l'intersession, avant le C-6 de 2022, qui sera essentiellement consacré à la préparation de la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI en 2023. Comme annoncé dans la lettre en référence A, la 5^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (C-5) se tiendra du mardi 19 au jeudi 21 octobre 2021. Il a également été indiqué dans la référence A (cf. paragraphes 1 et 12), qu'une décision concernant la tenue d'une réunion en face à face, hybride ou virtuelle, serait prise début juin. La présente lettre circulaire du Conseil vous fournit de plus amples informations sur les dispositions finales prises pour le C-5.

2. Reconnaissant que l'évolution de la pandémie et le développement de certains variants affectent très différemment les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil, reconnaissant également la disparité du rythme des campagnes de vaccination dans le monde, notant les conditions variables auxquelles les membres du Conseil peuvent être soumis pour voyager (périodes de quarantaine à l'entrée et à la sortie, tests, passeports de vaccination, etc.), le Secrétariat de l'OHI a conclu que la situation n'est pas encore suffisamment stable et prévisible pour envisager une réunion plénière avec la présence physique d'approximativement 80 personnes dans la salle de conférence du Secrétariat de l'OHI, pendant trois jours.

3. Pour ces différentes raisons et après avoir soigneusement examiné la question avec le président et le vice-président du Conseil, ainsi qu'avec les présidents du HSSC et de l'IRCC, le Secrétariat de l'OHI est d'avis que le C-5 devrait, une fois encore, se dérouler principalement de manière virtuelle, à l'exception de la présence physique du président du Conseil, du vice-président et des présidents du HSSC et de l'IRCC, s'ils peuvent se déplacer.

4. Dans ce contexte, il est proposé que le C-5 se tienne pendant trois jours complets et comporte six sessions plénières, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

C-5 (UTC+2, CEST)		
lundi 18 octobre	14h00 – 15h00	Briefing des rapporteurs et des procès-verbalistes
lundi 18 octobre	15h00 - 16h30	Essais VTC facultatifs et séances de brainstorming ouvertes facultatives avec le président (<i>à confirmer</i>)
mardi 19 octobre	C-5 Session 1, 10h00 -12h30	C-5 Session 2, 14h00 -16h30
mercredi 20 octobre	C-5 Session 3, 10h00 -12h30	C-5 Session 4, 14h00 -16h30
jeudi 21 octobre	C-5 Session 5, 10h00 -12h30	C-5 Session 6, 14h00 -16h30

5. La présente lettre circulaire du Conseil a également pour objet de vous rappeler que, conformément à la référence B, la date limite de soumission des propositions est fixée au **19 juillet 2021**. Tous les documents reçus après la date limite seront pris en compte à titre de documents d'information uniquement.

6. En vue de la compilation par le Secrétariat de l'OHI du Livre rouge du C-5 et de sa mise à disposition sur la page web du C-5 au moins deux mois avant le jour d'ouverture de la réunion du Conseil (conformément à la référence B), les Etats membres sont invités à suivre régulièrement les mises à jour effectuées sur la liste des propositions disponible sur la page web du C-5 et à faire parvenir tout commentaire qu'ils souhaiteraient formuler, au Secrétariat de l'OHI (par courriel : cl-lc@iho.int, version Word en police Arial de préférence ou dossier converti en pdf), au plus tard le 10 août 2021 (« ...*dix semaines avant le jour d'ouverture*... », conformément à la référence C, paragraphe 1).

7. Afin de faciliter la préparation de l'organisation du C-5 et sur la base de l'expérience acquise lors des précédentes réunions du Conseil, les Etats membres qui ont un siège au Conseil sont également invités à nommer des rapporteurs par courrier électronique à : yves.quillam@iho.int, **avant le 10 août 2021**, les instructions pour les rapporteurs étant disponibles sur demande. Les rapporteurs peuvent être enregistrés dans le cadre de leur délégation en plus du représentant officiel. Aux fins de planification, il convient de noter qu'il se pourrait que le(s) rapporteur(s) responsable(s) des sessions 5 et 6 du jeudi soi(en)t tenu(s) de travailler au Secrétariat de l'OHI jusqu'au vendredi après-midi (clôture de la réunion), lorsque les comptes rendus analytiques des procès verbalistes pour ces deux dernières sessions seront mis à disposition, pour vérification et validation.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Président/vice-président du Conseil, membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC